

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUILLET 2007

--oOo--

DELIBERATION N° 38

OBJET : RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N°38
RESERVE NATURELLE MARINE DE CERBERE-BANYULS –
FINANCEMENT DES ACTIONS 2007 PAR L'AGENCE DE L'EAU

RAPPORTEUR : M. Michel MOLY

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,
VU le rapport N° 38 de son Président
Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

dans le cadre des suivis scientifiques sur le long terme suivants :

- suivi à long terme des communautés benthiques des substrats durs,
 - suivi à long terme des communautés benthiques des substrats meubles,
 - suivi du peuplement ichtyologique sur le long terme,
 - suivi à long terme de l'impact de la plongée.
- d'adopter le plan de financement prévisionnel pour l'année 2007 de l'ensemble de ces actions d'un coût global de 75 634 € HT, soit 90 458,26 € TTC, comme suit :

- Agence de l'Eau	54,30%.....	41 067,20 €
- Etat (obtenue)	5,53%.....	4 180,60 €
- Région (obtenue).....	20,17%.....	15 259,20 €
- Autofinancement Conseil Général	20%	15 127,00 €

dans le cadre de la préservation des habitats :

Opération correspondant à l'ajout de deux dispositifs d'amarrage au sein de la zone de mouillages organisés et au renouvellement du contrat maintenance – sécurité des 17 dispositifs existants (contrat pour les 4 années à venir).

- d'adopter le plan de financement prévisionnel, pour l'année 2007, de cette opération d'un coût global de 10 960 € HT, soit 13 108,16 € TTC, comme suit :
- | | | |
|---|------------|---------|
| - Agence de l'Eau | 80 % | 8 768 € |
| - Autofinancement Conseil Général | 20 % | 2 192 € |

Les crédits, prélevés sur la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, sont ouverts aux chapitres 011 et 23 du Budget Départemental.

- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau, en complément des subventions Etat et Région déjà obtenues ;
- d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous documents se rapportant à ces décisions.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Christian BOURQUIN

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 22 voix pour et 8 abstentions.

Le vote a eu lieu à main levée.

ONT VOTE POUR :

M. Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL, M. Pierre AYLAGAS, M. Christian BLANC, M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER, M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY (absent, ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ALVAREZ), M. Henri DEMAY, M. Pierre ESTEVE, M. Robert GARRABE, M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, M. René OLIVE, Mme Marie-Cécile PONS (absente, ayant donné pouvoir à M. Fernand SIRE), M. Elie PUIGMAL, M. Bernard REMEDI (absent, ayant donné pouvoir à M. Christian BLANC), M. Alexandre REYNAL (absent, ayant donné pouvoir à M. Pierre AYLAGAS), M. Antoine SARDA (absent, ayant donné pouvoir à M. Jean VILA), M. Fernand SIRE, M. Jean VILA.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Jean CODOGNES

SE SONT ABSTENUS :

M. Jacques BOUILLE (absent, ayant donné pouvoir à M. Henri CARBONELL), M. Henri CARBONELL, M. Jean-Luc ENGLEBERT (absent, ayant donné pouvoir à M. Pierre ROIG), M. Serge FA, M. Jean MAYDAT, M. Jean RIGUAL (absent, ayant donné pouvoir à M. Jean SOL), M. Pierre ROIG, M. Jean SOL.

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de Secrétaire.